

Séance de : **vendredi 05 avril 2024****Délibération N°2024-25****Subvention 2024 versée au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Syndicat Mixte du PNRM**Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**Secrétaire de séance : **Madame Karine SALIBER**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

**Finances**

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

**Directions**

8. **Administration** : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. **Biodiversité** : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. **Animation** : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

**Questions diverses****Membres présents****Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) – — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) –Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce). - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr E. JULTAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

**Membres titulaires absents excusés** : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
<b>Vote</b>	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	25 mars 2024

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,**

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Budget Primitif 2023 du SM/PNRM adopté en séance du Comité le 05 avril 2024,
- Vu la demande de subvention du COS/PNRM pour l'exercice 2024,

Considérant que le PNRM a confié au COS/PNRM la gestion des œuvres sociales à l'adresse de ses personnels, sur la base d'une convention annuelle,

Considérant que les personnels concernés sont : les agents titulaires, les agents contractuels, les agents sous contrat ACI du PNRM, et les stagiaires mais uniquement pour les actions réalisées pour le compte du PNRM,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Décide d'accorder une subvention d'un montant de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) au Comité des œuvres Sociales du PNRM pour l'année 2024.

**Article 2**

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du PNRM.

**Article 3**

Stipule que le COS devra transmettre au Syndicat Mixte ses documents comptables de fin d'exercice 2023 visés par un commissaire aux comptes.

Le COS devra être en outre, en mesure de justifier à tout moment de l'utilisation de la somme versée par le Syndicat Mixte au regard de ses documents comptables.

**Article 4**

Donne mandat au Président pour signer les actes et engager les opérations nécessaires au versement précité.

**Article 5**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le vendredi 05 avril 2024

Le Président,

**Félix ISMAIN**



*Délibération n°2024-25 Subvention 2024 versée au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Syndicat Mixte du PNRM*